

Séance du 27 décembre 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE
C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., DEJAEGHERE
N.,
Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique ;

Attendu que le budget de l'exercice 2026 mentionne des crédits affectés comme
précisés ci-après :

- **Fr.ét et tx d'aménagement d'un commissariat de Police ;**
- **travaux de rénovation de la salle d'Harchies, de la toiture de la chapelle de la
bonne mort à Blaton,**
- **frais et ét. Tx pour la création d'une crèche Blaton**
- **travaux de maintenance sur les hydrants (SWDE), pour la centrale de
repassage, de réfection du tunnel de la gare de Blaton**
- **libéralisation des participations Ipalle**
- **acquisition de mobilier extérieur (poubelles), pour le musée, de caméras, de
guirlandes lumineuses,**
- **acquisition de matériel et véhicules d'exploitation ;**
- **acquisition de matériel informatique ;**
- **travaux aux cimetières et acquisition de columbariums ;**
- **travaux de réparations aux bâtiments communaux et installation de panneaux
photovoltaïques, travaux aux églises, aux écoles, au musée, au camping, ... ;**
- **travaux de voiries ;**
- **travaux au centre omnisports du Préau.**

Dépenses à caractère extraordinaire dont les voies et moyens de financement
seront constitués par emprunt, par escompte de subvention, par subside ou par
l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire, comme stipulé au tableau annexe ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics de travaux, de
fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les
marchés publiés dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de
marché est lancée avant le 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics de travaux, de fournitures et
de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés
dont l'invitation à remettre offre ou la publication de l'avis de marché est lancée à
partir du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition fondée du Collège communal ;

DECIDE PAR

Art. 1^{er} : D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau en annexe.

Art. 2. : De choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

Art.3 : De confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

Art.4 : La présente délibération sera remise aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN